



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 19 Juin 2018

Membres en exercice : 22
Présents : 18
Procurations : 0
Nombre de votants : 18
Votes pour : 18
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
15/05/2018

Délibération n° C 2018-17

Rapport sur les personnels : créations et suppressions de postes, tableau des postes budgétaires, tableau des groupes fonctionnels RIFSEEP, IFTS des sapeurs-pompiers

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf juin, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Monsieur Jean-François BAUVOIS, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura, excusé.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, François PERRODIN, Clément PERNOT.

Suppléant : Monsieur Denis RENAUD.

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Monsieur Jean-Gabriel NAST.

Secrétaire de séance : Monsieur Cyrille BRERO.

Membres de droit à voix consultative

Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé, JACQUIN, Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON. Monsieur Jean-Luc LAVIER était excusé.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant Emmanuel VUILLERMOZ.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel) ; Madame Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) et Monsieur Jean-François GAILLARD étaient excusés.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-519 du 20 avril 2012 modifiant le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2016-1176 du 30 août 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2016-1236 du 20 septembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins et pharmaciens de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2016-2001 du 30 décembre 2016 modifiant plusieurs décrets relatifs aux sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emploi des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2017-164 du 9 février 2017 modifiant le décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;

Vu l'arrêté n° A 2015-441 du 16 mars 2015 portant règlement intérieur consolidé du SDIS du JURA, modifié par les arrêtés n° A 2016-414 du 7 mars 2016, A 2016-931 du 1^{er} juillet 2016, A 2017-48 du 10 janvier 2017 et A 2017-892 du 28 juillet 2017, pris après avis des instances consultatives et délibérations du Conseil d'Administration ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau, modifiée par celle n° C 2016-26 du 15 décembre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2017-25 du 5 décembre 2017, relative au rapport sur les personnels, notamment la mise en place du RIFSEEP et la création d'un poste d'infirmier de sapeur-pompier ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-7 du 29 mars 2018, relative au rapport sur les personnels, notamment les créations et suppressions de postes ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Vu l'avis de la Commission du Personnel du 12 juin 2018 ;

Vu l'avis du Comité Technique du 12 juin 2018.

I. Créations et suppressions de poste et mise à jour du tableau des postes budgétaires

1- Créations et suppressions de poste

Deux postes de la filière sapeur-pompier doivent être ajustés aux emplois pourvus à savoir le poste d'adjoint au chef de centre du Grand Dole et le poste de chef du bureau prévision-opérations.

La régularisation proposée est la suivante :

Suppressions	Créations
1 lieutenant hors-classe	1 lieutenant de 1 ^{ère} classe
1 lieutenant de 2 ^{ème} classe	1 adjudant

Par ailleurs, il est précisé ci-dessous le grade des deux postes créés lors du CASDIS du 29 mars 2018 :

Créations
1 adjudant
Infirmier de classe normale

Pour mémoire, deux autres postes ont été créés et sont en cours d'affectation.

2- Mise à jour du tableau des postes budgétaires

Le tableau qui vous est présenté en annexe 1 prend en compte les éléments détaillés ci-dessus.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de valider :

- **les créations et suppressions de postes,**
- **la mise à jour du tableau des postes budgétaires au 1^{er} juillet 2018.**

II. Mise à jour du tableau des groupes fonctionnels (RIFSEEP)

Afin de déterminer le montant de l'IFSE, chaque poste est réparti au sein de groupes de fonctions selon des critères bien définis.

Rappel des critères :

- Critère 1 : Encadrement, coordination, pilotage, conception ;
- Critère 2 : Technicités, expertise, expérience, qualifications nécessaires à l'exercice des fonctions ;
- Critère 3 : Sujétions particulières et degré d'exposition de certains postes au regard de son environnement professionnel.

Les postes pour lesquels le niveau de responsabilité et d'expertise est similaire sont regroupés par catégorie hiérarchique quels que soient le grade et la filière de l'agent.

Depuis le CASDIS du 5 décembre 2017, le tableau des groupes fonctionnels pourrait évoluer selon les propositions ci-dessous (**en gras**) :

Catégorie A	Groupe 1	Chef de groupement
	Groupe 2	Adjoint au chef de groupement administratif, juridique et financier et chef du service administration générale
		Adjoint au chef de groupement des ressources techniques
		Adjoint au chef de groupement des ressources humaines et formation et chef du service du personnel
Catégorie B	Groupe 1	Chef de l'atelier départemental
		Chef du service des infrastructures
		Chef du service finances et contrôle de gestion
	Groupe 2	Adjoint au chef de service du personnel, carrière et paie
		Chargé de mission volontariat
		Gestionnaire informatique
	Groupe 3	Gestionnaire SSSM
		Gestionnaire géomatique
		Gestionnaire RH
Catégorie C	Groupe 1	Opérateur CTA
		Adjoint du chef du service finances et contrôle de gestion
		Mécanicien
		Assistant RH-carrière
		Assistant de prévention
		Assistant des marchés publics
Assistant de direction		

Groupe 2	Assistant RH-CHSCT
	Assistant RH-SPV
	Logisticien
	Adjoint informatique
	Secrétaire de CSP
	Secrétaire du groupement des ressources techniques
	Assistant administration générale / chargé d'accueil
	Assistant comptable et budgétaire
	Secrétaire matériels et habillement
	Secrétaire du service formation
	Secrétaire du groupement opérationnel
	Adjoint informatique

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de valider la mise à jour proposée du tableau des groupes fonctionnels du RIFSEEP.

III- Mise à jour des I.F.T.S des sapeurs-pompiers professionnels

Le CASDIS du 5 décembre 2017 a adopté à l'unanimité les nouvelles dispositions relatives à l'attribution des I.F.T.S. de la filière sapeur-pompier.

Compte tenu de la création d'un poste d'infirmier de sapeur-pompier professionnel, il convient de mettre à jour la délibération n° C 2017-25.

Les textes classent les bénéficiaires en trois catégories en fonction de l'indice brut terminal du grade :

- catégorie 1 : fonctionnaires de catégorie A appartenant à un grade dont l'indice brut terminal est supérieur à l'indice 810 en 2017 et 2018 et 816 en 2019,
- catégorie 2 : fonctionnaires de catégorie A appartenant à un grade dont l'indice brut terminal est inférieur ou égal à l'indice 810 en 2017 et 2018 et 816 en 2019,
- catégorie 3 : fonctionnaires de catégorie B dont l'indice brut est supérieur à 380.

Par ailleurs, le taux du directeur départemental est proposé au coefficient maximum, c'est-à-dire 8.

Le tableau des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS) est proposé en annexe 2.

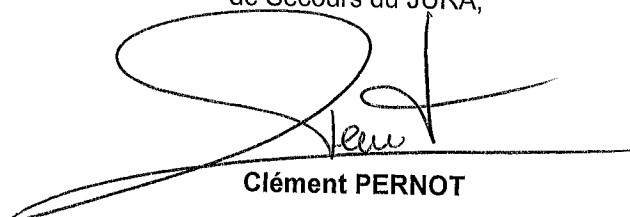
Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de valider la mise à jour proposée des IFTS des sapeurs-pompiers professionnels.

DECISION N° C 2018-17 DU 19 JUIN 2018

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte et valide ;

- **les créations et suppressions de postes**
- **la mise à jour du tableau des postes budgétaires au 1^{er} juillet 2018, ci-jointe ;**
- **la mise à jour du tableau des groupes fonctionnels du RIFSEEP ;**
- **la mise à jour des IFTS des sapeurs-pompiers professionnels, ci-jointe.**

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,


Clément PERNOT

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
en Préfecture le 21 JUIN 2018
Affiché le 21 JUIN 2018
Publié au RAA du 2^{ème} trimestre 2018